Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260129-DEL1520260126-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURE(S)

Cession des parcelles ZP 78p et ZP 93p du lotissement de Coët Mousset à Morbihan Habitat

DEL15_2026_01_26

En exercice : 20
Présents : 17
Votants : 20

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : DUVAL Laurent, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Absents excusés : de KERIZOUET Isabelle, LE CAPITAINE Anne-Cécile, ANN Véronique.

Pouvoirs : Isabelle de KERIZOUET donne pouvoir à Eric EVANNO, Anne-Cécile LE CAPITAINE donne pouvoir à Thomas JEGOUX, Véronique ANN donne pouvoir à Myriam PURENNE.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Eric EVANNO

➲ L'adjoint au Maire informe l'assemblée :

Afin de construire un collectif social de 36 logements en LLS, il convient de céder l'emprise de l'ilot 4 du lotissement de Coët Mousset à Morbihan Habitat.

Cet ilot situé sur les parcelles ZP 78p et ZP 93p issues de la parcelle ZP 86 présente une emprise de 4 453 m².

Le terrain sera vendu viabilisé.

Les ratios du PLH ont été pris en compte pour déterminer le prix de cession *(90€/m² plancher pour du collectif soit 217 710 € pour 2 419 m² de surface plancher créée).*

Les domaines ont estimé le bien à 890 000 € assorti d'une marge de négociation de 15%.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260129-DEL1520260126-DE

L'effort de la commune en faveur du logement social s'élève donc à 672 290 € *(890 000-217 710)*

➲ L'adjoint au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé de céder à Morbihan Habitat les parcelles ZP 78p et ZP 93p au prix de 217 710 € net vendeur, la TVA pour un montant de 16 916,54 € (soit un coût total acquéreur de 234 626,54 €) et les frais d'acte restant à la charge de l'acquéreur.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;
Vu l'estimation des domaines en date du 15 janvier 2026 ;
Vu l'avis de la commission Travaux – Voirie – Urbanisme – Environnement en date du 12 janvier 2026 ;

➲ **APPROUVE** la cession des parcelles ZP 78p et ZP 93p à Morbihan Habitat au prix de 217 710 € net vendeur, la TVA pour un montant de 16 916,54 € (soit un coût total acquéreur de 234 626,54 €) et les frais d'acte restant à la charge de l'acquéreur.

➲ **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes afférents en l'étude de Me Boutet, notaire à Languidic.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

PJ : Avis des domaines

Fait à Languidic, le 29 janvier 2026

Le Maire,

Laurent DUVAL

